Ref. Ares(2021)3480094 - 26/05/2021

EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director-General

Brussels,
MARE.C5/CR/vr/Ares(2021)

Cher Monsieur Brouckaert,

Merci pour votre lettre du 27 novembre sur «Avis du CC EOS sur le risque choke après les exemptions dans les EOS», préparée par le CC EOS pour soutenir les opportunités de pêche (OP) 2021, et nos excuses pour la réponse tardive. La fin de l'année 2020 et l'actuelle 2021 ont été particulièrement difficiles pour discuter et définir les OP, en particulier pour les eaux du nord-ouest. Comme nous le savons tous, bien que le processus OP 2021 ne soit pas encore finalisé, l'essentiel de la discussion technique a déjà eu lieu.

Nous reconnaissons l'analyse approfondie dans l'avis du CC EOS concernant les problèmes de choke potentiels, notamment l'analyse par bassin maritime, avec l'inclusion des risques choke prévus en 2021. Nous comprenons les défis de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement dans les eaux du nord-ouest, la pertinence des mécanismes de la PCP pour soutenir sa mise en œuvre, en particulier dans le contexte des pêcheries mixtes démersales très dynamiques, et au cours de ces années avec certains stocks clés sans avis, et les problèmes de calage qui pourraient en découler.

L'avis du CC EOS et les éléments techniques qui y sont inclus, en particulier l'analyse sur les espèces choke, ont été pris en compte lors de la préparation de la position de l'UE dans ces consultations OP 2021. Il s'agit également d'une analyse importante pour soutenir la discussion relative aux exemptions de l'obligation de debarquement.

Tout en reconnaissant la qualité du travail effectué par le CC EOS, nous serions reconnaissants, au cas où des avis similaires seraient fournis à la Commission, si les tableaux Excel pouvaient être fournis dans un format plus convivial qui faciliterait leur consultation. Nous notons par ailleurs que cette analyse est basée sur les données 2015-2016. Étant donné que de nombreux changements ont été mis en œuvre depuis lors (en particulier sur l'obligation de débarquement et sur les mesures techniques), nous suggérons d'utiliser, dans la mesure du possible, des données plus récentes lors de la préparation de cet important effort pour les années à venir.

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse, en particulier sur ces questions spécifiques liées à l'atténuation des risques choke dans les eaux du nord-ouest.

Si vous avez d'autres questions sur cette réponse, veuillez contacter Mme Pascale COLSON, coordinatrice des conseils consultatifs (Pascale.COLSON@ec.europa.eu; +32.2.295.62.73), qui la transmettra aux collègues concernés.

Cordialement,

Charlina VITCHEVA

Commission européenne/Europese Commissie, 1049 Bruxelles/Brussel, BELGIQUE/BELGIË - Tel. +32 22991111
Office: J-99 05/014 - Tel. direct line +32 229-50483

charlina.vitcheva@ec.europa.eu

Electronically signed on 26/05/2021 11:11 (UTC+02) in accordance with article 11 of Commission Decision C(2020) 4482